

APPEL A CANDIDATURES

L'emploi de Conseiller Pédagogique Départemental en E.P.S. auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence est à pourvoir au 1^{er} septembre 2013.

Missions :

En sa qualité de conseiller technique du D.A.S.E.N , le C.P.D – E.P.S est chargé de l'expertise technique et réglementaire de l'ensemble des problématiques relatives, d'une part, aux conditions de l'enseignement de l'E.P.S et, d'autre part, à la mise en œuvre des actions et projets péri-éducatifs à finalités physique ou sportive, dans les écoles et collèges des Alpes de Haute Provence.

A ce titre :

- Il est le correspondant des I.A- I.P.R de la discipline et des services du Rectorat
- Il représente le Directeur Académique au sein des instances consultatives et dans les réunions partenariales ou interministérielles dédiées aux problématiques précitées,
- Il est l'interlocuteur des chefs de service des autres administrations de l'Etat, des collectivités territoriales et des responsables d'associations, notamment l'U.S.E.P et l'U.N.S.S,
- Il est l'interlocuteur des I.E.N., Chefs d'Etablissement, C.P.C et Coordonnateurs E.P.S
- Il contribue à l'organisation des manifestations départementales

Il déploie son activité :

- pour le 1^{er} degré, en liaison étroite avec les I.E.N., les C.P.C et, en tant que de besoin, les partenaires, dans les domaines ou aux fins de :
 - l'animation de séquences de formation (continue ou initiale) destinées aux enseignants du 1^{er} degré dans le cadre du Plan Départemental de Formation
 - l'élaboration du volet E.P.S des projets d'école
 - l'agrément des intervenants extérieurs et la validation des sorties scolaires comportant des activités physiques et sportives
 - la définition des activités péri-éducatives comportant des activités physiques et sportives mises en place par les communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- pour le 2nd degré, en liaison étroite avec les chefs d'Etablissements et les coordonnateurs E.P.S, dans les domaines ou aux fins de :
 - l'organisation technique des épreuves d'EPS pour les examens de l'enseignement général et professionnel
 - du suivi des sections sportives d'établissement
 - de l'accompagnement des élèves sous statut de sportif de haut niveau
- Le C.P.D – E.P.S est également chargé de la mission relative à la **prévention des risques majeurs**. A ce titre il est le référent "Education Nationale" des services préfectoraux compétents, participe aux formations et aux exercices de mise en sécurité impliquant les établissements scolaires.

Profil et compétences attendus :

- Capacité d'adaptation aux attentes diverses correspondant aux missions décrites ci-dessus,
- Bonne connaissance des réseaux associatifs ainsi que de l'environnement réglementaire des activités physiques et sportives en milieu scolaire,
- Expérience dans la gestion de projets sportifs (en tant qu'enseignant, responsable d'association, ...),
- Aptitude au travail en équipe et avec les partenaires,
- Disponibilité et mobilité (déplacements sur l'ensemble du département),
- Bonne maîtrise des T.I.C.E.

Renseignements divers :

Le conseiller technique est affecté à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence (3, rue du Plantas, 04000 DIGNE LES BAINS).

Cet emploi est réservé à un professeur certifié ou agrégé d'EPS.

La mission est exercée à **temps plein**. Le C.P.D. en E.P.S est nommé au 1^{er} septembre 2013 à **titre provisoire**, pour une période probatoire d'une année scolaire. A son terme et si l'évaluation de son activité est positive, il fait l'objet d'une affectation à titre définitif.

Cette affectation est exclusive des régimes indemnitaires servis aux enseignants qui exercent au sein d'un établissement scolaire et/ou, en réseau de réussite scolaire.

Les candidats peuvent obtenir toutes précisions complémentaires auprès de Madame **Raymonde BREMOND**, Conseillère Pédagogique Départementale en E.P.S. soit par téléphone au 04 92 36 68 56, soit par courriel (raymonde.bremond@ac-aix-marseille.fr).

Les candidatures doivent être transmises sous couvert du Chef d'établissement dont dépend le postulant à :

**M. le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
Cabinet
3, rue du Plantas
04000 DIGNE LES BAINS**

pour le 1^{er} mai 2013 au plus tard et comporteront :

- **un curriculum - vitae,**
- **une lettre de motivation,**
- **l'avis du chef d'établissement** dont dépend le candidat.

Une copie sera transmise directement par courriel (ce.ia04@ac-aix-marseille.fr). Les candidat(e)s seront convoqué(e)s (par mel) à un entretien qui se déroulera dans les locaux de la Direction Académique à partir du 2 mai 2013,

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille